



SPECIALISTE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition
Taux 0% – Mise en habitabilité –
Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)
Recherche de pollution dans les sols

83, Rue de Noiseau
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11

SYNTHESE DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES 05.025/2EME-D/2017

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.

Nom, prénom :]

Adresse du bien :

6 Passage des chalets 93300 AUBERVILLIERS

Département : SEINE SAINT DENIS

Nature du bien : **Appartement**

Etage : **2ème Etage - Droite**

Références cadastrales : NC

Métré selon loi Carrez

La superficie de la partie privative de ce lot est de **:39.56 m²**

Rapport de repérage amiante vente

Il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

C.R.E.P. (Constat de risque d'exposition au plomb)

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

D.P.E. (Diagnostics de performance énergétique)

DPE SANS ETIQUETTE : Pas de factures à disposition pour réaliser Le DPE

Certificat électricité

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.

La prise de terre et l'installation de mise à la terre.

SARL au capital de 2 000€ – R.C.S CRETEIL 789 457 165

Siret n°789 457 165 00015 – Code APE 7120 B

Assurance AXA N6039562704 délivré le 01/01/2017 et valide jusqu'au 31/12/2017 - N° de certification :2571130 délivré par VERITAS

Mail : cqfdiag@orange.fr – Site : www.cqfdiag.fr



SPECIALISTE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition
Taux 0% – Mise en habitabilité –
Prélèvement d'air – Prélèvement d'Eau (EDCH)
Recherche de pollution dans les sols

83, Rue de Noiseau
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11

ATTESTATION D'ASSURANCE

COURTIER
BMS ASSURANCES
19 B RUE DE CHATILLON
CS 11223
35012 RENNES CEDEX
☎ **02 99 31 54 11**
☎ **02 99 30 18 58**
✉ xavier.orain@bmsassur.eu



réinventons / notre métier



SARL CQFDIAG
83 RUE NOISEAU
94490 ORMESSON SUR MARNE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **05/12/2013**

Vos références

Contrat
6039562704
Client
502531120

Date du courrier
05 janvier 2017

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
CQFDIAG

Est titulaire du contrat d'assurance n° **6039562704** ayant pris effet le **05/12/2013**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Diagnostiqueur Immobilier :

- § Diagnostic amiante avant vente
- § Diagnostic de performance énergétique
- § Assainissement autonome
- § Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- § Diagnostic gaz
- § Dossier technique amiante
- § Etat parasitaire
- § Exposition au plomb
- § Diagnostic plomb dans l'eau
- § Loi carrez
- § Recherche de plomb avant travaux
- § Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- § Etat des lieux
- § Diagnostic termites
- § PCR Industriel pour des appareils à rayon X inférieurs à 200 Kv
- § Conseil dans la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels

SARL au capital de 2 000€ – R.C.S CRETEIL 789 457 165
Siret n°789 457 165 00015 – Code APE 7120 B

Assurance AXA N6039562704 délivré le 01/01/2017 et valide jusqu'au 31/12/2017 - N° de certification : 2571130 délivré par VERITAS

Mail : cqfdiag@orange.fr – Site : www.cqfdiag.fr



SPECIALISTE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité

Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT

Amiante Avant Travaux & Avant Demolition

Taux 0% – Mise en habitabilité –

Prélèvement d'air – Prélèvement d'Eau (EDCH)

Recherche de pollution dans les sols

83, Rue de Noiseau
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11

Vos références

Contrat

6039562704

Cliant

502531120

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 01/01/2017 au 01/01/2018 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Gaëlle Olivier

Directeur Général AXA Entreprise

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073,50 € 310 499 999 R.C.S. Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 999 • AXA Assurances IARD Martinique, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Martinique, Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 393 457 245. TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313 Terminus de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprise régie par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

SARL au capital de 2 000€ – R.C.S CRETEIL 789 457 165

Siret n°789 457 165 00015 – Code APE 7120 B

Assurance AXA N6039562704 délivré le 01/01/2017 et valide jusqu'au 31/12/2017 - N° de certification :2571130 délivré par VERITAS

Mail : cqfdiag@orange.fr – Site : www.cqfdiag.fr

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Damien CHATONIER

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-5 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/03/2013	11/03/2018
DPE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/03/2013	19/03/2018
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/01/2014	19/01/2019
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/03/2013	11/03/2018
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	04/03/2013	03/03/2018
Termites metropole	Arrêté du 30 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	06/03/2013	04/03/2018

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag

Date : 24/03/2014
Numéro de certificat : 2571130

Jacques MATILLON
Directeur Général



RESPECTER L'ENVIRONNEMENT Bureau Veritas Certification France - 80, Avenue du Général de Gaulle - 92048 Paris La Défense
BUREAU VERITAS Bureau Veritas Certification France - 41, Boulevard des Peupliers - BP 54 - 98571 Cayenne Cedex



SARL au capital de 2 000€ – R.C.S CRETEIL 789 457 165
Siret n°789 457 165 00015 – Code APE 7120 B

Assurance AXA N6039562704 délivré le 01/01/2017 et valide jusqu'au 31/12/2017 - N° de certification :2571130 délivré par VERITAS

Mail : cqfdiag@orange.fr – Site : www.cqfdiag.fr



SPECIALISTE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition
Taux 0% – Mise en habitabilité –
Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)
Recherche de pollution dans les sols

83, Rue de Noiseau
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Damien CHATONIER atteste sur l'honneur, conformément à l'article R 271-3 du CCH :

- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle pour un montant garanti de 750 000 Euros par sinistre et par année d'assurance.
- n'avoir aucun lieu de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur l'ouvrage, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé d'établir l'un des documents du dossier de diagnostic technique.
- que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission.

Date
01/01/2017

Tampon de l'entreprise

CQFDlag
83 rue de Noiseau
94490 ORMESSON S/MARNE
Tél : 01 55 96 11 11
Siret : 789 457 165 00015 - APE : 7120 B

Signature
Monsieur CHATONIER Damien

SARL au capital de 2 000€ – R.C.S CRETEIL 789 457 165

Siret n°789 457 165 00015 – Code APE 7120 B

Assurance AXA N6039562704 délivré le 01/01/2017 et valide jusqu'au 31/12/2017 - N° de certification :2571130 délivré par VERITAS

Mail : cqfdiag@orange.fr – Site : www.cqfdiag.fr



SPECIALISTE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERNMT
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition
Taux 0% – Mise en habitabilité –
Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)
Recherche de pollution dans les sols

83, Rue de Noiseau
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné Monsieur Damien CHATONIER, co-gérant de la SARL CQFDiag

- atteste sur l'honneur que la société n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des diagnostics (CCH : L.271-6).
- atteste sur l'honneur que toutes les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance nécessaires à l'établissement des constats sont remplies. (CCH : R. 271-3).
- atteste sur l'honneur que la société satisfait aux obligations fiscales et sociales au 31 Décembre de l'année précédant celle en cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation.
- atteste sur l'honneur que la société n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du Travail.
- atteste sur l'honneur que la société n'emploie que des salariés régulièrement rétribués en vertu des articles L 143-3, L 143-5 et L 620-3 du code du Travail.

Date
01/01/2017

Tampon de l'entreprise

CQFDiag
83 rue de Noiseau
94490 ORMESSON S/MARNE
Tél : 01 55 96 11 11
Siret : 789 457 165 00015 - APE : 7120 B

Signature
Monsieur CHATONIER Damien

SARL au capital de 2 000€ – R.C.S CRETEIL 789 457 165
Siret n°789 457 165 00015 – Code APE 7120 B

Assurance AXA N6039562704 délivré le 01/01/2017 et valide jusqu'au 31/12/2017 - N° de certification :2571130 délivré par VERITAS

Mail : cqfdiag@orange.fr – Site : www.cqfdiag.fr